

# FAQ AMI « L'art à part égale »

## Présentation du projet

### Qu'est-ce que le projet « L'art à part égale » ?

Il s'agit d'un projet de **formation-action** visant à promouvoir l'égalité filles-garçons dans les temps péri et extrascolaires, à travers deux volets : la formation des professionnel·les et la mise en place d'ateliers artistiques co-construits avec des artistes.

### Qui porte le projet ?

Le projet est porté par le Réseau Môm'artre, acteur de l'éducation artistique et citoyenne depuis plus de 20 ans, lauréat en 2024 de l'appel à projets « *Promotion de l'égalité filles garçons lors des temps périscolaires et extrascolaires* », lancé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (en collaboration avec l'INJEP et le Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes).

### Pourquoi passer par l'art pour aborder l'égalité des genres ?

Parce que l'art est un outil puissant d'expression, de réflexion et de déconstruction des stéréotypes, qui permet aux enfants d'explorer leurs identités, leurs goûts et leurs envies dans un cadre inclusif et créatif.

## Publics et structures concernées

### Qui peut candidater à cet AMI ?

L'AMI s'adresse aux **structures éducatives, socioculturelles et sociales accueillant des enfants de 4 à 12 ans**, sur les temps périscolaires et extrascolaires (centres sociaux, maisons de quartier, centres de loisirs), situées en **Ile-de-France et en région PACA**, idéalement situées en Quartier Politique de la Ville (QPV), souhaitant s'engager activement dans une démarche de sensibilisation à l'égalité filles-garçons et de développement artistique auprès des enfants.

### Quelles structures peuvent candidater à l'AMI ?

- Les structures éducatives, culturelles ou sociales accueillant des enfants entre 4 et 12 ans
- Les lieux péri et extrascolaires (centres sociaux, maisons de quartier, centres de loisirs) situés en Ile de France et en région PACA

### Quel est le profil des publics que vous cherchez à former dans le cadre de cet AMI ?

- Directeur·ices de structure
- Responsables de pôle
- Référent·es familles / enfance / jeunesse / animation
- Animateur·ices

### Combien de personnes par structure peuvent participer à la formation ?

Nous prévoyons de former entre **5 et 7 professionnel·les** par structure, incluant directeur·ices, animateur·ices et référent·es jeunesse ou familles.

### Le projet prend-il en compte des publics spécifiques (handicap, ASE, etc.) ?

Oui, le projet a **vocation à être inclusif** et s'adresse à tous les enfants, y compris ceux en situation de vulnérabilité.

### Contenu et déroulé de l'accompagnement

#### Est-on obligé-es de faire la formation + les ateliers artistiques lorsque nous candidapons ?

**Oui les 2 sont indissociables** : les deux volets constituent le cœur du projet.

#### Quel est le contenu de la formation ?

La formation de 2 jours sensibilise aux enjeux d'égalité filles-garçons, aux stéréotypes de genre, à la prévention des violences sexistes et sexuelles (VSS), et propose des ressources pratiques pour adapter les postures et pratiques éducatives.

#### Comment est-elle adaptée aux différents niveaux de connaissance des équipes ?

Un questionnaire préalable permet d'identifier les attentes et niveaux des participant·es, afin d'adapter les contenus.

#### Quand se déroulera la formation ?

Les dates seront définies après la sélection des structures, en coordination avec les agendas des structures et des artistes. La formation se déroule sur **2 journées complètes** (horaires prévisionnels : 9h –16h) en région PACA et en Ile-de-France.

#### Qu'est-ce que le volet artistique ?

Les équipes formées co-construisent et mettent en œuvre avec des artistes des projets artistiques de 10h sur l'égalité de genre. Ces ateliers sont adaptés au contexte de chaque structure et peuvent inclure diverses disciplines (danse, arts plastiques, théâtre, marionnettes, cinéma...).

#### De quels types d'ateliers artistiques parlez-vous ?

Les ateliers peuvent être de différentes natures / disciplines (danse, marionnettes, théâtre, arts plastiques, etc.), tant que toutes sont articulées autour de la thématique de l'égalité filles-garçons et adaptées aux enfants de 4 à 12 ans. **Ces ateliers s'organisent en co-construction** entre vos équipes et les artistes formé·es sur le sujet et qui auront été proposé·es par le Réseau Môm'artre.

#### En termes de pratique artistique, peut-on vraiment choisir ?

Oui, le domaine artistique est choisi avec les structures, en fonction de leurs envies et de leurs publics. Ce choix fait partie de la **co-construction du projet et sera évoqué dès la phase de présélection** afin de mobiliser des artistes correspondant aux besoins de chaque structure. Par exemple, pendant l'année pilote du projet, les ateliers artistiques suivants ont été réalisés : marionnettes, création de spectacles, autoportraits photographiques, féminisation de noms de rues, danse, upcycling.

#### En fonction du projet, adaptez-vous le choix des artistes ?

Oui. Le Réseau Môm'artre s'appuie sur **un réseau large et diversifié d'artistes aux compétences variées**, ce qui permet d'adapter les profils aux projets choisis par les structures.

### Combien d'enfants participent aux ateliers ?

Chaque atelier concerne un groupe d'enfants de 4 à 12 ans (âge minimum et maximum fixés dans le cadre du projet), avec un **maximum de 12 enfants par groupe**. Ce format réduit permet de favoriser la participation active, l'expression individuelle et la qualité des échanges.

### Les ateliers concernent-ils aussi les pré-ados ?

Non, le projet est spécifiquement axé sur les enfants de 4 à 12 ans. Les ateliers ne s'adressent donc pas aux plus âgés.

### Quels sont les objectifs concrets des ateliers pour les enfants ?

A chaque structure de les fixer avec l'artiste, mais voici quelques objectifs visés par le projet :

- Développer la créativité, l'écoute, l'autonomie et l'estime de soi.
- Favoriser la mixité et l'inclusion.
- Déconstruire les stéréotypes de genre dans les représentations (couleurs, métiers, comportements, etc.).

### Les parents peuvent-ils participer aux ateliers ?

La participation des parents n'est pas obligatoire, mais elle est encouragée lors des restitutions ou vernissages, notamment en fin de session (pourquoi pas : participation au dernier atelier, ou débat). Des échanges réguliers avec les parents peuvent aussi être organisés pour les impliquer dans la démarche, renforcer la sensibilisation et mieux comprendre l'impact du projet sur les enfants dans leur quotidien.

## Sélection et participation

### Comment va se dérouler la sélection des structures ?

Après une première analyse des candidatures, des entretiens de pré-sélection seront organisés avec les structures candidates. Ces échanges permettront d'affiner la candidature, de préciser les réponses au formulaire de candidature et de répondre à leurs questions. Nos critères de sélection étant multiples et croisés, ces entretiens nous aideront à choisir les structures les plus adaptées et à préparer un accompagnement pertinent. Nous veillerons également à assurer une bonne répartition territoriale et à former un nombre suffisant de professionnel·les dans chaque structure.

Cette sélection nous permettra de définir les *structures bénéficiaires directes* accompagnées en année 1, celles accompagnées en année 2, ainsi que les *structures de comparaison* qui participeront à l'étude nationale menée dans le cadre du projet.

### Quand se fera la présélection des structures ?

L'Appel à Manifestation d'Intérêt se clôture le **30 septembre 2025**. Les entretiens de présélection avec les structures candidates se dérouleront **début octobre**.

Les résultats seront diffusés **fin octobre**.

### Combien de structures seront sélectionnées ?

Dans le cadre du budget alloué par l'INJEP, nous pourrons accompagner **jusqu'à 4 structures bénéficiaires par territoire et par année avec un projet artistique complet**.

**Soit 16 au total : 8 en 2025-2026 et 8 en 2026-2027** avec un équilibre entre l'Île-de-France et la PACA.

- 4 structures en PACA et 4 structures en Île-de-France en 2025-2026
- 4 structures en PACA et 4 structures en Île-de-France en 2026-2027

### Que comprend l'accompagnement ?

Les structures sélectionnées bénéficieront d'un accompagnement comprenant :

- 1. Formation des équipes éducatives** : à la déconstruction des stéréotypes de genre, la prévention des violences sexistes et sexuelles, et l'élaboration de pratiques pédagogiques inclusives (2 jours).
- 2. Co-construction d'ateliers artistiques** : mise en œuvre d'activités créatives sur le thème de l'égalité des genres, adaptées aux publics accueillis (10 heures d'ateliers artistiques).
- 3. Contribution à une démarche d'évaluation** des actions expérimentées grâce à l'accompagnement par un cabinet de recherche partenaire pour documenter les effets du projet (état des lieux, suivi des impacts, valorisation des apprentissages)
- 4. Accès à des ressources pédagogiques** : outils, méthodes et démarches reproductibles pour promouvoir l'égalité filles-garçons.

### Quel engagement attendez-vous de notre part ?

- **Mobiliser 5 à 7 personnes min.** par structure pour la formation
- **Participer aux temps de formation et d'échange** proposés par Môm'artre
- **Mettre en place les 10h d'ateliers artistiques** pour les publics accueillis
- **Contribuer à l'évaluation du dispositif** (en lien avec l'INJEP) : vous serez sollicités pour répondre à quelques enquêtes (questionnaire, observation terrain, réunions projets)
- **S'engager sur une période minimale de 1 an** à partir de la sélection (préparation, formation, évaluation)

### Quels sont les critères de sélection ?

- Motivation et engagement de la structure.
- Ancrage territorial et capacité à mobiliser équipes et enfants.
- Intérêt pour une démarche expérimentale et évaluée.
- Structures accueillant des enfants de 4 à 12 ans.
- Structures implantées en QPV ou enfants issu·es de QPV (critère de priorité).
- Engagement à former 5 à 7 professionnel·les par structure.

### Quelle est la durée et le contenu de l'accompagnement ?

L'accompagnement dure **1 an** et comporte deux volets :

- **Formation des professionnel·les** : **2 jours** pour outiller les équipes dans la lutte contre les stéréotypes de genre, la prévention des violences sexistes et sexuelles, et l'amélioration des pratiques pédagogiques.
- **Ateliers artistiques** : co-construction et mise en œuvre de **10 heures d'ateliers artistiques** avec les artistes professionnel·les formé·es par le Réseau Môm'artre, directement auprès des enfants (ateliers hebdomadaires ou stages sur les vacances scolaires).

### Y a-t-il un coût pour les structures bénéficiaires direct (= les structures sélectionnées dans le cadre de cet AMI) ?

Pour les **4 structures bénéficiaires sélectionnées (par territoire et par année)**, l'accompagnement complet (formation + ateliers artistiques) est gratuit.

### Que se passe-t-il si ma structure n'est pas sélectionnée ?

Les structures qui n'auront pas été sélectionnées pourront tout de même jouer un rôle actif dans le projet « L'art à part égale ». En intégrant le « **groupe de comparaison** » de l'étude nationale menée par le cabinet de recherche Eval-Lab, elles contribueront à une meilleure compréhension des enjeux d'égalité de genre en milieu péri et extrascolaire.

Ce groupe joue un rôle essentiel dans l'évaluation d'impact du programme, en permettant d'analyser les évolutions observées dans les structures accompagnées par rapport à celles qui ne le sont pas directement.

### L'évaluation d'impact

#### Pourquoi le projet est-il évalué ?

Pour mesurer son impact réel sur les pratiques professionnelles et sur les enfants, de manière scientifique et rigoureuse.

#### Quel est le rôle du cabinet Eval-Lab ?

Eval-Lab conçoit et administre les outils d'évaluation, observe les ateliers, analyse les données et restitue les résultats.

#### Les structures doivent-elles participer à l'évaluation ?

Oui, elles s'engagent à faciliter l'administration des questionnaires, à participer aux temps d'échanges, et à partager leurs retours d'expérience.

#### Quelle est cette histoire de « groupe bénéficiaire direct » vs « groupe de comparaison » ?

- Le « **groupe bénéficiaire direct** » est composé des structures qui auront été sélectionnées dans le cadre de cet AMI.
- Le « **groupe de comparaison** » est composé des structures qui n'auront pas été sélectionnées dans le cadre de cet AMI.

Les structures non sélectionnées (le « *groupe de comparaison* ») pourront participer malgré tout au projet « L'art à part égale », en participant à l'évaluation d'impact du programme.

Elles seront **sollicitées pour répondre à quelques enquêtes** (questionnaires, échanges ou entretiens ponctuels), afin de dresser un état des lieux de leurs pratiques et représentations autour de l'égalité filles-garçons. Cette participation leur permettra de **bénéficier d'un regard extérieur** et expert sur leurs pratiques actuelles, de situer leur structure dans une dynamique plus large, et **de contribuer à une recherche-action nationale soutenue par l'INJEP**.

Par ailleurs, **elles bénéficieront de supports pédagogiques gratuits** : un livret pédagogique, des fiches ateliers clés en main, ainsi qu'un accès à une sélection de ressources et outils développés dans le cadre du projet. Ces contenus leur permettront de s'informer sur ces enjeux et les bonnes pratiques à mettre en place. Elles pourront ainsi commencer à intégrer la thématique de l'égalité de genre dans leurs activités, **même sans accompagnement direct**.

## Aspects pratiques

### Comment candidater ?

Les structures intéressées doivent compléter le formulaire en ligne <https://forms.cloud.microsoft/e/Waex7QJYYR> avant le **30 septembre 2025**. Toutes les informations et modalités de candidature sont détaillées dans [l'Appel à Manifestation d'Intérêt \(AMI\)](#).

### Quel est le calendrier ?

**Date limite de dépôt des candidatures** : mardi 30 septembre 2025

**Sélection des structures** : octobre 2025

**Début de l'accompagnement de l'année 2025-2026** : novembre 2025

- Formation : 1<sup>er</sup> trimestre 2026

- Ateliers artistiques : Printemps / été 2026

**Début de l'accompagnement de l'année 2026-2027** : novembre 2026

- Formation : 1<sup>er</sup> trimestre 2027

- Ateliers artistiques : Printemps/ été 2027

### Que faire si nous avons des questions supplémentaires ?

Vous pouvez nous contacter directement à l'adresse suivante : [anissa.lamrani@momartre.com](mailto:anissa.lamrani@momartre.com) pour les structures en IDF et [julia.lanoe@momartre.com](mailto:julia.lanoe@momartre.com) pour les structures en région PACA.

Nous serons ravies de répondre à vos questions et de vous accompagner dans votre candidature.